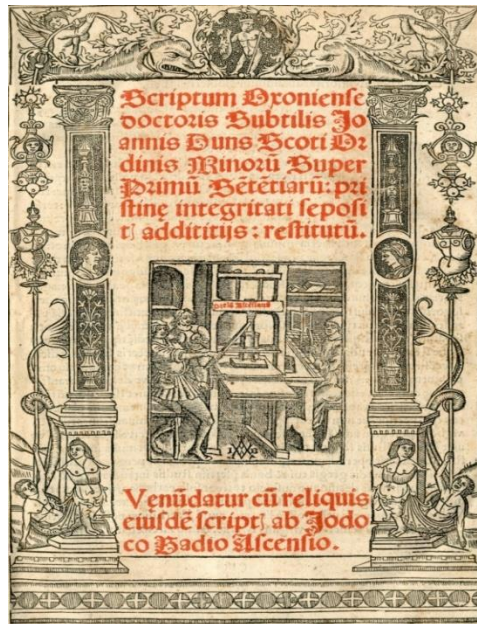


LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*



LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*

ISSN 2414-4290

N°04 - décembre 2019

LES INCUNABLES

Revue congolaise des sciences de l'information et de la communication

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Parcours Des Sciences et Techniques de la Communication

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Directeur de publication :

Jean-Félix MAKOSSO, Maître de conférences, CAMES

Rédacteur en chef :

Dr François BIYELE, Maître-Assistant, CAMES

Comité scientifique :

Abolou Camille Roger, Université Bouake, Nguimbi Marcel, Université Marien Ngouabi, Kiyindou Alain, Université Bordeaux Montaigne, Damome Etienne, Université Bordeaux Montaigne, N'goran Poame Léa, Université Bouake, Chaudiron Stephane, Université Lille 3, Nanga Adjaffi Angéline, Université Houphouet Boigny, Coutant Alexandre, Université Besançon, Mombo Alain Michel, Université Marien Ngouabi, Tsokini Dieudonné, Université Marien Ngouabi, Nsonssissa Auguste, Université Marien Ngouabi, Ntetani Lucien, ESG Paris, Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Ngamoundsika Edouard, Université Marien Ngouabi, Toa Agnini Jules, Université Houphouet Boigny, Gakosso Jean-Claude, Université Marien Ngouabi, Miyouna Ludovic Robert, Université Marien Ngouabi, Bou-dimbou Bienvenu, Université Marien Ngouabi.

Comité de lecture :

Theodora Milly, Georges Madiba, Kouango Elie Roger, Ossombo Yombo Remy, Nganga Elie Sosthène, Moussavou Ferdinand, Locko Arsene, Ismael de Broux Koffi, Jean-Baptiste Boulingui, Thomas Atenga.

Comité de rédaction :

Passi-Bibene, Biyéle François, Ngoma Benjamin, Bossoto Idriss Antonin, Boudimbou Bienvenu, Makosso Jean-Félix, Ndeke Jonas, Ngoma Seraphin, Ngatse Lili Stephanie, Dimix Nicole Laure Theodora, Locko Davy.

ISSN 2414-4290

Couverture : Photo Josse Bade 1519

Conception maquette et mise en pages : *Nkanakwono*

SOMMAIRE

BIBENE Passi

La régulation de la publicité en République du Congo 9

DJEBI Kahou Albert

Enjeux des médias sociaux dans le débat politique en Côte d'Ivoire :
une approche de la démocratie participative dans l'espace public nu-
mérique 25

GOHI LOU GOBOU Bien-Aimée

Stratégie de sensibilisation pour une éducation scolaire de la jeune
fille en Afrique Francophone subsaharienne : le cas de la commune
d'Abidjan en Côte D'Ivoire 41

LOUMBOUZI Didier Arcade / NKIE-MONGO Clèves Méfiance

Police brutality and new technologies in the United States of America
..... 57

NDEKE Jonas Charles

La logique d'exclusion dans le traitement de l'actualité de *Télé-Congo*
et *DRTV* à travers la provenance des sources d'images (Congo–Braz-
zaville) 69

VARIA

ANTSUE Jean Bruno

La représentation identitaire du métis dans l'œuvre romanesque de
Henri Lopes 85

BOKOTIABATO MOKOGNA Zéphirin

The world of conflicts in Chinua Achebe's *Arrow of God* 103

DIALLO Asséta

Description des anthroponymes individuels Peuls 121

DIOMANDE Saty Dorcas

Des écritures de la violence à l'écriture de la violence non-violente
dans l'œuvre de Nathalie Sarraute 139

EPOUNDA Mexan Serge

Distribution of characters in Chinua Achebe's *No longer at ease* 155

GANKAMA Laurent

Des perspectives émancipatoires de la discussion rationnelle et leur intérêt pour la femme 169

GO-DZO MAKAMBO Guelord

Les enjeux du superlatif dans le discours publicitaire des sociétés congolaises de téléphonie mobile MTN et AIRTEL 185

KADJA Sanhou Francis / BONY Yao Charles

L'interculturalité langagière dans l'espace urbain : l'exemple de *la route*, pièce théâtrale de Wole Soyinka 201

KOUASSI Konan Stanislas / TÉLÉ Zérégbé / KOFFI Hamanys Broux De Ismael

Enjeux et défis de la documentation des langues ivoiriennes 225

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul

Marques de l'interlocuteur et valeurs interlocutoires dans des prises de parole d'apprenants 241

MATONGO NKOUKA Anicet Odilon

La théâtralité dans le couper-décaler congolais 257

N'CHO Rachel

La guerre des femmes de Zadi Bottey Zaourou : une guerre du genre dans le labyrinthe du repositionnement social pour l'égalité et le développement durable 285

N'DOULI Guy Blaise

Focalisation contrastive et variation de l'ordre des mots en kituba (h10b) et en civili (h12) 301

NDOUNIA Amen Krishna

Des états de conscience à la translation des formes de gouvernement : causes d'instabilité sociopolitique et le devenir d'une conscience citoyenne au Congo 321

NGANGA Elie Sosthène

Représentations de la féminité, sexualité et violences sexistes dans les sketches populaires de la République Démocratique du Congo 347

NIANGUI GOMA Lucien

Les Téké de Mfoa (NCUNA) des courtiers obligés dans la prise de possession territoriale du Congo-français par les européens (XVI^e-XIX^e siècles) 361

NOGBOU Ebisseli Hyacinthe

Crise identitaire en Afrique, une fabrique de l'Etat post colonial 391

NSOUKINA MAMBOUENI Andriana Riccy

Treizième femme dans *Moi, veuve de l'empire* de Sony LABOU TANSI 403

SABLE GNAHOUA Jean-Jacques

Religion and materialism in african drama : the case study of Wole Soyinka's *the trials of brother jero* 417

CRISE IDENTITAIRE EN AFRIQUE, UNE FABRIQUE DE L'ETAT POST COLONIAL

Ebisseli Hyacinthe NOGBOU

UAO- Bouaké, Côte d'Ivoire

nehyacinte@gmail.com

Résumé : Lorsque " le soleil des indépendances " a commencé à briller sur l'Afrique, un nouveau découpage territorial fut imposé. Celui-ci consacre la naissance de nouvelles identités nationales comme héritage. Or, ces nouveaux espaces ne correspondent à aucune réalité du vécu africain. Ils créent des identités neuves, en même temps qu'ils transbahutent pour interdire celles qui reposent sur la tradition avec une base tribale dynamique. Ces nouvelles identités qui peinent à s'enraciner car n'ont aucun enracinement sociologique sont à l'origine de divers conflits. Ainsi, la détermination à partir d'une reconnaissance en l'espace social prend fin. C'est le moment d'une crise identitaire sans précédent.

Mots-clés : Africain, Etat, crise, identité, tribu.

Abstract : When " the sun of independence " began to shine on Africa, a new territorial division was imposed. This one consecrates the birth of new national identities as inheritance. However, these new spaces do not correspond to any reality of the African experience. They create new identities, at the same time they transbahute to ban those that are based on tradition with a dynamic tribal base. These new identities that are struggling to take root because they have no sociological inking are at the root of various conflicts. Thus, the determination from a recognition in the social space ends. This is the moment of the unprecedented identity crisis.

Keywords : African, State, crisis, identity, tribe.

Introduction

Malgré la divergence de leur processus d'accession à l'indépendance, les Etats d'Afrique, de la même façon " qu'une femme qui subit une césarienne, pour faire venir au monde une vie et qui n'a pas le privilège de choisir la façon dont l'intervention doit avoir lieu et très souvent même le choix médecin ", viennent au jour sous forme de don ou d'héritage du colonisateur

“bienfaiteur” qui offre l’espace et son morcellement, la langue nationale, le mode économique... Les traditions et coutumes sont fragilisées, très souvent même brisées pour se voir jetées aux orties. Les nouvelles frontières nées de l’ingérence et ne reposant sur aucune réalité sociologique, encore moins historique, mais procédant de l’imaginaire du colonisateur posent des problèmes de cohabitation. Désormais, les peuples sont rapprochés non pas par une histoire, ou par un fait sociologique mais plutôt par le bon vouloir et certainement dans l’intérêt d’une personne qui leur est extraterritoriale. Cette action s’apparente à une action de force, non concertée et qui n’a pas vu l’implication et l’adhésion des bénéficiaires. Dès lors ces Etats se voient confrontés à des problèmes identitaires. C’est cela que présente François Châtelet lorsqu’il affirme que les Etats africains,

« malgré leur diversité sociogéographique, ont en commun la situation historique qui les a portés à l’existence : celles de peuples et de nations qui ont subi, durant de longues périodes, le joug colonial classique et les conséquences psychologiques, sociales et matérielles que celui-ci a engendrées le sous-développement économique, la destruction des structures de la société, l’étouffement de la culture nationale (Châtelet, 1981, pp. 504-505)».

Comme on peut le saisir, l’exclusion au sens de Foucault fait entrer désormais en scène, mais de façon voilée des peuples sans convention entre eux, ni “avenant de contrat”. L’espace sociétal déjà fragile est brisé. Ainsi naît la question identitaire. Le problème identitaire que connaît l’Etat africain ne s’apparente nullement à celui de l’Europe. En effet, la construction de l’espace social et politique africain est récente. Elle est co-naissante pour l’essentielle avec trois (03) périodes mais surtout de leur politique : politiques précoloniales, coloniales et postcoloniales. Cet espace est pénétré et traversé de part en part par des réalités sociales, économiques, politiques et historiques spécifiques en fonction de l’occupant. Delà, suit le fait que les modalités historiques de la naissance de l’Etat africain soient fondées sur un double quiproquo qui empêche de mettre fin au trouble identitaire. De façon générale, l’Etat africain veut dénouer la crise identitaire, produit du délitement de la continuité des organisations tribales, de la prépondérance consanguine et de la faible individualisation des droits fonciers. Cette crise identitaire de l’Afrique trouverait donc sa source à l’origine même de la formation de l’Etat africain à l’époque coloniale, et subséquemment par la prééminence économique de l’Etat européen. Au total, elle se dévoile sous la forme d’une conséquence de la non-résolution du problème tout à la fois économique que politique ayant défini sa finalité au moment de l’émergence en qualité d’Etat indépendant. La conception et le développement de l’Etat moderne tout comme la croissance économique se présentent comme des ferments des problèmes identi-

taires de l'Afrique. Pour ainsi dire, il est nécessaire à l'Etat africain de concevoir une nouvelle identité, parce qu'il est sujet, à des problèmes identitaires auxquels, les cercles traditionnels d'identité tribale ne peuvent trouver solution. Cette condition historique met l'accent spontanément sur la finalité du pouvoir politique dans cet Etat. Il est question pour ainsi dire, de faire exister l'Etat sous forme de structure moderne, qui lutte en premier, contre les séquelles identitaires du passé colonial et en une deuxième posture, affronte l'actuelle domination économique, qui tend de multiples manières à limiter sa nouvelle identité parce qu'il est contraint d'assurer les exigences de l'économie et de la politique moderne. Ainsi, le fait politique social africain n'est-il pas en droit d'être perçu dans ses réalités identitaires à partir d'une spéculation qui pourrait permettre de rendre compte de sa structure conceptuelle ? Que représentent et dévoilent ces identités dans la puissance de la construction de l'Etat africain ? Nous faisons face à l'épineuse question des identités africaines qu'il faut résoudre. Désormais, ces identités deviennent des existences plurielles car l'Etat africain, leg de la colonisation a développé un besoin objectif réel d'universalisme, dans le dualisme de son éclaircissement scientifique et de son évolution.

I- La création de l'Etat africain postulat de l'artificialité de l'identité nationale

L'espace sociétale colonial est caractérisé par la présente de deux groupes qui évoluent, se côtoient, mais ne confondent ni ne fondent pas. Il s'agit de la minorité européenne "porteuse de civilisation" et de la communauté africaine des indigènes. La première communauté présentée, domine la deuxième et l'exploite à souhait. Leur collaboration conduit à la naissance de l'Etat africain. Loin de l'autonomie et de l'indépendance, l'Etat libre, curieusement conserve et développe, au profit du bloc occidental, des rapports d'exploitation qui forment les contours de cette même situation coloniale. Conséquemment, cet environnement colonial a été le processus de désagrégation, de prédisposition et de transformation des communautés tribales. Cela est d'autant plus vrai que, « les habitants sont réduits à l'obéissance, répartis entre les peuples conquérants groupés selon des règles qui n'ont que de lointains rapports avec leur passé ethnique. Organisation politique et sociale, habitudes économiques, institutions religieuses, coutumes et préférences morales, tout est touché, parfois bouleversé (Hardy, 1922, p. XIX) ».

Cette vision du colon fonde dans la séparation d'identité antagoniste entre la société colonisatrice occidentale et celle colonisée de l'Afrique, et à travers les rapports d'exploitations que la première promeut pour s'accomplir. En tout état de cause et cela est évident, cette situation conduit est le prodrome de la désintégration du fondement de l'identité de la tribu. Pour dire plus, elle

développe l'exclusion foucaldienne en désarticulant l'identité spécifique de chaque communauté tribale. De cette façon il devient irréversible de reconstituer cette communauté d'origine à cause de la présence des individus produit par la colonisation. Pour être un peu plus précis, d'exclusion, il s'agit des postures de groupes dont le l'action est constitutive dans la formation de la nation. L'exclusion devrait recevoir un sens différent, moins radical, quand plusieurs groupes sociaux naissent dans le même moment et au sein des mêmes structures politiques, dans lesquelles à côté de la structure coloniale hégémonique, se présentent d'autres groupes assujettis et perdus. On voit donc que la colonisation « a pour but la transformation des communautés ethno tribales non pas tant dans leur aspect matériel que la conception de la mission qui lui incombe (July, 1978, p. 13) ». La mission de dématérialisation modificatrice des communautés africaines conduit au jaillissement du nouvel ordre colonial dans chaque Etat. Ainsi, l'Etat dans ce mode de fonctionnement engendre une nouvelle communauté. Cette dernière, bâtit sur un "nouveau" territoire trouve sa nouvelle identité dans l'économie coloniale et dans le travail d'exploitation tout comme de domination des ressources naturelles et des hommes. Cela se passe dans tous maillons de la chaîne sociétale. « L'apparition d'un Etat de type nouveau implique un surgissement à un degré jusque-là inconnu (Ologoudou 1982, p. 218) ». Au demeurant, le concepteur de la nouvelle société en sa qualité de puissance coloniale, le nouvel ordre trace et borne les territoires humain et naturel organisés par et pour la plénitude totale de l'exploitation coloniale libérée de la finalité humaine que tentent de leur imposer les sociétés européennes. Ce nouvel Etat africain crée de nouvelles entités. Celles-ci agissant comme maîtres et possesseurs des activités étatiques organisent des exploitations économiques sources de désarticulation de l'ordre politique tribale et des identités sociales. Voilà donc ce qui montre que « toute désorganisation grave d'un système socio-culturel est provoqué par l'effet d'une force quelconque ou la combinaison des forces multiples qui poussent le système à dépasser les limites de l'équilibre (Johnson, 1972, p. 76) ». Par le canal de ces déséquilibres et sur la base de la construction d'une nouvelle société, les puissances coloniales créent l'Etat africain. Afin de canaliser toutes les envies de résistance, l'Etat ainsi créé se dévoile et expose son autorité à partir du pouvoir des organes répressifs, pour éviter que son espace lui échappe et devienne le lieu d'expression d'une violence totale. Ainsi, face à la dynamique des structures tribales maîtresses de l'espace pré-étatique, l'Etat artificiel pour être, a recours aux moyens de coercition et de conquête que représentent les forces de défense et de sécurité. Pour se faire, l'existence de cet Etat africain est matérialisée et promu par la psychose de la peur créée et entretenue par ces appareils répressifs. Il fabrique

la « légitimité des dictatures d'hommes-Providence baptisés Pères fondateurs (Diagne, 1982, p. 218) ». En effet, par leur caractère coercitif, les artificialités de la création des États africains, c'est-à-dire la répression, les partis uniques ne peuvent que s'exercer pour tenir la bride aux hommes qui veulent paralyser considérablement et presque totalement leur action. Dans cette posture, les pouvoirs de l'État né de la colonisation se séparent d'avec leur fondement sociologique et historique. Il s'en suit que, les démarches juridiques et politiques précises pour une maîtrise totale de l'État vont être empruntées. Il s'agit entre autres d'une main mise sur le pouvoir d'État où le chef de l'État concentre entre ses mains les trois (03) pouvoirs, par conséquent personnifie le pouvoir et peut dire comme Louis XIV « l'État, c'est moi (Louis XIV, 1655) »¹ ; la naissance du parti unique, détenteur de tous les pouvoirs et dont le leader est de fait le chef de l'État ; pas de tolérance vis-à-vis de l'opposition. Cette posture est visible avec Lénine lorsque dans le discours de clôture du X^{ème} Congrès du P.C. il affirme, « camarades, nous n'avons pas besoin d'opposition à présent ! Et je crois que le congrès devra arriver à cette conclusion, il devra conclure que l'opposition à présent est finie et bien finie, nous en avons assez des oppositions ! (Lénine, 1963) ». Nous faisons face à cette « hyperpersonnalisation du pouvoir qui contribue sans doute à limiter les effets déstabilisateurs des tendances contradictoires mais toujours au détriment du processus d'institutionnalisation légal-rationnelle (Braud, 2004, p. 146) ». Ceci justifie le fait que, dans l'État moderne africain, d'un pouvoir à un autre, survie l'énigme politique de la séparation des pouvoirs et la crise de l'organisation politique. Cette incohérence dans l'ordre démocratique mais en berne la réaction des citoyens de sorte que l'État colonial vit une trêve, qui lui permet de survivre et d'assumer son essence d'espace territorial déterminé par l'appropriation et la transformation de la nature extérieure, une lutte avec la nature réalisée par la puissance des organes exécutifs de l'État. C'est le lieu de signaler que, l'État traduit en son sein un état de conflit permanent hérité de la colonisation uniformisant les événements en installant le lointain dans les identités nouvelles. Ces nouvelles identités « ont fait du pouvoir du peuple qu'est sensée être la démocratie un pouvoir hors du peuple et sur le peuple (Guèye, 2003, p. 18) ». Ainsi, l'État africain découvre ses nouvelles véritables identités dans la coïncidence de son essence et de son existence. Ce faisant, ces nouvelles identités mettent fin à l'écart creusé entre une tribu et une autre et suppriment l'identité tribale qui paraît être une scission paritaire. L'État africain est le lieu de la fabrique des individus homogènes en créant des identités conformes au procès moderne de production et qui se déterminent non

¹ **L'État, c'est moi** » est une formule attribuée à Louis XIV et qu'il aurait prononcée le 13 avril 1655 devant les parlementaires parisiens (https://fr.wikipedia.org/wiki/L'État,_cest_moi) Consulté le 14/10/2019 à 20h58.

pas, par les différences tribales, mais par la position sociale dans ce procès de production. Il se dote d'une nouvelle vision dans laquelle les nouvelles entités collaborent à faire venir au jour de nouvelles valeurs qui sont, en réalité, les valeurs exsudées par l'État africain qui ne tolère plus ces identités tribales qui entravent l'existence des hommes dans leur manifestation. L'État, en tant que pilier, système, ensemble d'institutions, appareil de domination et de gestion, de direction et d'administration, est cette force contraignante pour laquelle se réalise définitivement et radicalement le double processus historique de la formation de la nation. Pour ce faire, par la dynamique de l'État africain, la nation, irréalisable dans l'ordre politique et symbolique, devient une réalité irréductible. Elle se révèle dans le monde sensible, dans la réalité visible, concrète et dans les obligations que les hommes et le pouvoir politique tissent entre eux. Nous admettons à juste titre qu'« en Afrique, plus qu'ailleurs, la nation s'appuie davantage sur l'État pour se consolider, pour se conforter. La nation a besoin de l'État. La nation est la condition d'existence de l'État (Traoré, 1982, p.154) ». La nation, perçue par le canal de la multisécularité ou la communauté des liens ethniques, culturels, affectifs, sociaux et géographiques, est le résultat d'une histoire accomplie dans son mouvement de broyage des identités. C'est ainsi que la perçoivent les individus qui la font et la vivent. Lorsque l'on parle de nation, il y a à rendre effectif et à assumer deux éléments importants : un lien affectif et une histoire. La nation est cette relation que l'on tisse avec le monde par la médiation nécessaire de l'autre. Elle vient à nous sous la forme de la conscience d'une identité symbolique. Mieux, pour Renan, « La nation est une âme, un principe spirituel (...) le consentement actuel de vivre ensemble² ». Malgré cela, évoquer la nation dans l'espace africain, c'est témoigner que la nation est de l'ordre de l'artificialité et de la spontanéité des besoins que les identités africaines elles-mêmes visent à disqualifier comme des espaces impossibles de la réalisation intégrale et de la cohabitation pacifique des hommes. Ceci explique le fait que l'homme moderne africain soit un insatisfait. Il n'est justement pas satisfait car, entre les faits historique et culturel de la tribu, et la nation sans histoire il perd toute notion d'identité. Curieusement, il découvre dans cette nation sans passé ni fondement sociologique, le pouvoir d'une identité organique, mécanique qui lui impose d'investir la totalité de son être dans un combat contre la nature extérieure. Ce sera donc à travers l'efficacité de son combat que l'homme moderne arrivera à obtenir cette identité.

« Les régimes autoritaires ont réussi à éliminer les démons de l'ethnisme, du régionalisme, du confessionnalisme ou du tribalisme sous le giron d'États-nations dont l'unité certes fictive que

² Renan (E), Qu'est-ce qu'une nation ? in www.bmlisieux.com/archives/nation04.htm

réelle mais qui cependant avec les moyens militaires et policiers neutralisent le cas échéant les tendances centrifuges qui pourraient exister et s'exprimer en leur sein (Guèye, 2003, p. 8) ».

Ainsi, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, l'Etat offre à l'homme africain de la modernité une identité qui vient à nous sous la forme d'un acte obligatoire et qui se révèle comme telle dès qu'elle cesse de participer à la lutte avec la nature extérieure. De là, l'envie de l'homme africain moderne d'exprimer son identité combine avec les exigences de productivité qui détermine son être. Il va de soi que l'on se retrouve en face d'une crise identitaire qui « est d'un tel enchevêtrement que tout donne à penser que son essence est plus structurelle que conjoncturelle (Katubadi-Bakenge, 2013, p. 18) ».

II- La crise identitaire africaine

L'Etat africain hérité de la colonisation crée et développe des antagonismes sociaux. Ceux-ci ne naissent pas à partir des classes comme dans l'Etat marxien. Ils sont plutôt le fait de la multi sécularité des souches identitaires. Cette multi sécularité des souches qui, en réalité est une richesse lorsque l'on en fait des incubations devient une pauvreté dans la concurrence et le combat identitaire posé par l'Etat moderne africain. La pratique sociale concurrentielle et exclusionniste entre les différentes composantes identitaires de l'Etat va faire mentir Hamadou Hampaté Bâ qui, nous faisait comprendre que, « c'est la diversité de couleurs dans un tapis qui en fait sa beauté ». Dans le cas d'espèce de l'Etat, les couleurs que représentent les identités s'excluent, se combattent et détruisent la nation en se détruisant elles-mêmes. Nous assistons à une pluralisation de l'espace social et politique dans sa phase de formation. Les peuples et avec eux leurs identités, mobilisés culturellement et politiquement se cristallisent dans les formes traditionnelles de l'espace de la représentation. Nous évoluons déjà vers le déclin de l'espace politique par la faute des conditions de constitution de l'espace social représentatif. Cette entrée en scène masquée du "gestionnaire" de la société qui brise les conventions d'articulation de la société, réfute les identités traditionnelles et leurs pratiques, porte en elle-même le prologue de la crise identitaire. Alors, comment comprendre la crise ? « La crise est une transition entre l'ancien état de stabilité relative et la recherche d'un nouvel équilibre (Bakolé, 1991, p. 24) ». Elle a fait une mue pour devenir identitaire dès ce moment particulier où, un changement de l'existence de l'homme et de son identité intervient pour le faire vaciller et le renvoyer vers le chaos. Ce recours au désordre continu est la situation que vit l'Etat africain. Cet Etat, leg de la colonisation représente et joue le rôle d'un espace qui se transforme en lieu d'expression des identités nationales. Ces dernières, ont été construites sur la

base de l'obligation matérielle que consolident les Etats. Cette nécessité matérielle de cet Etat recouvre la propriété artificiel et conduit inéluctablement à la crise identitaire de la société africaine. C'est pour cette raison et à juste titre d'ailleurs que « l'État postcolonial africain est en crise. Le diagnostic est que la généralité de cette crise est liée à la prépondérance d'une problématique du pouvoir et du rapport de l'être à autrui et à l'objet qui a accouché d'une conception de l'État-nation unificatrice et universaliste fondamentalement réductrice (Diagne, 1982, p. 74) ». L'acte important que la colonisation a réussi à poser nous semble être, la réorganisation des entités ethno tribales en se faisant passer pour un agent de l'affermissement mais, non de création de l'Etat-nation africain. Avec la force absolue de l'existence d'un pouvoir omnipotent et omniscient, la colonisation a été l'agent cristallisant de la nation africaine sur la base du matériau ethnique et culturel déjà en place. La colonisation n'avait pas pour objectif de créer ou aider à créer la nation africaine. Bien au contraire, elle œuvrait à ne pas reconnaître, ni accepter encore moins permettre l'éclosion d'une identité nationale car, l'idée de nation en tant que forme d'organisation sociétale est spécifique à l'Europe. Elle ne peut donc pas être l'apanage de l'Africain. Impossible donc d'admettre la création de nation pour ou par l'Africain. Pour ainsi dire la colonisation n'a pas édifié la nation africaine. Ce qu'elle a réussi à imposer en partant après sa domination, c'est d'obliger le corps social africain à s'agréger sans tenir compte du principe de compatibilité car, il nous apparait clairement que « la nation ne peut tenir son identité d'accident historique : la colonisation (Traoré, 1982, p. 159) ». En conséquence, les identités engendrées et/ou héritées du fait colonial promeuvent et sont des agents d'accroissement de la servitude de l'africain moderne. Dans le déploiement de la nation et en son sein, il est interdit au citoyen de faire valoir les identités tribales et claniques ambitionnant d'affaiblir le caractère inventé de la nation créée par l'Etat. Il a droit à une nouvelle identité mécanique. Toute chose qui l'envoie et le contraint dans une forme de besoin vital à la fabrique d'une identité nouvelle par conséquent artificielle. Et pourtant, cette nouvelle identité fait ressurgir chez l'africain l'impératif du besoin d'une identité plus "naturelle", qui lui est congénitale qui ferait que l'africain soit à son aise. La condition d'efficacité combine et entre en association avec le critère génétique. Si l'homme recouvre une identité, elle ne vient à lui que d'une façon inachevée, incomplète puisque l'Etat-nation africain qui charpente et construit les nouveaux rapports, place des balises insurmontables à son élan identitaire. Il en résulte, la force d'une autorité sans partage, le népotisme, les guerres tribales, claniques et fratricides, la course à l'avoir, les détournements de fonds publics etc. sont autant d'indicateurs de la démesure d'une identité africaine coincée, prise dans un étau et étouffée par l'étranglement d'une vision de la désintégration et de la mutation

voulu par la modernité³ ; et aussi par cette logique tribale du maintien et de la stabilité entretenu et voulu par la nouvelle identité. Cette identité artificielle et hybride se dévoile sous la forme d'une interrogation forte et d'ailleurs se verrait dans cette inquiétude que présente Saint Augustin : « je ne puis concevoir intégralement ce que je suis. C'est sur moi même que je m'épuise. Je suis devenu pour moi même une terre de difficultés et de sueurs accablantes »⁴. La crise identitaire que vit l'homme moderne africain procède du fait que le passé et le futur de la société africaine sont travestis par les attributs de neutralité du présent. Sous l'actions des structures coercitives de l'Etat, le passé est folklorisé. Il devient inutile d'autant plus que les objets et les relations des sociétés tribales sont dévitalisés dans la société post-coloniale, dans le nouvel Etat. Le passé continu à être sans en perdant son originalité, il n'est plus le passé en tant que tel. Ainsi, il ne représente plus cet abri, ni le lieu de conservation des valeurs. De ce fait, l'homme ne découvre que des valeurs aliénées. « Désireuses de construire l'unité nationale, les catégories dirigeantes ont souvent eu recours à des structures organisationnelles (partis de masse) et des références idéologiques occidentales : hier le socialisme, aujourd'hui la démocratie, tout en rejetant les clivages du tribalisme présent (Braud, 2004, p. 146) ». Du futur, il n'est pas évident de projeter et d'en parler puisqu'il n'est pas perceptible dans la mesure où la nation, fondée sur l'efficacité se trouve être dynamique et crée sa propre normalisation. La nation devient une réalité achevée qui ne favorise, ni n'autorise le projet de restauration de l'identité spirituelle qui est la marque de l'action. L'organisation moderne que connaît le futur n'offre pas une perspective humaine qui serait celle d'une identité construite sur la nécessité d'une nation. L'homme africain qui a perdu tous ses référents identitaires ne se reconnaît plus, ni dans l'identité mécanique de la nation artificielle, ni dans l'identité organique tribale ; et cela malgré que l'Etat moderne africain demandent qu'il ait une organisation et un fonctionnement afin qu'il vive dans l'exigence d'une nouvelle identité. Mieux, cette exigence de la nouvelle identité africaine ne s'offre que dans la synthèse d'un déploiement universel réalisé. Elle ne reconnaît pas les valeurs traditionnelles africaines. Cette exigence dévoile également la difficulté éprouvée à saisir à partir de la réalité africaine présente, l'isolement de l'homme africain. L'exigence de la nouvelle identité conduit inéluctablement cet homme à l'angoisse devant son « être-au-monde en tant que préoccupation est accaparée par le monde dont il se préoccupe (Heidegger, 1986, p. 96)

³ Thèses de Zygmunt Bauman pour : la modernité consiste à confier à l'État l'ensemble des outils d'organisation et de régulation de la vie sociale. La modernité est d'essence totalitaire. Elle occupe une place envahissante au détriment de la liberté.

⁴ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/angoisse/1-psychologie-et-metaphysique>.

» qui se présente également comme « une désorientation de l'univers théorique et pratique qu'une pathologie des schèmes (Akenda, 2005, p. 95) ». Le résultat immédiat de la non satisfaction et du chagrin de l'homme est une révolte totale contre la nation, une révolte continue contre l'artificialité de la nation et le dédain de l'identité tribale. Toute chose qui incline à l'affermissement de l'appareil coercitif et de l'exécutif. Principalement, il y a une exigence à renforcer le caractère moderne de l'Etat. Car, face à la révolte, à cet endroit, l'homme est sous contrôle, son origine naturelle, sa tribu est maîtrisée. Le désenchantement de l'homme, lorsqu'il le conduit à une prise de conscience et le pose comme agent correcteur, mieux, restaurateur de l'être social, membre d'une tribu et détenteur de droit d'institution de son appartenance à une organisation, favorise la construction d'une opposition face à structuration artificielle de l'Etat non sociologique et sans encrage historique avec le peuple qui le porte. Ce refus prend différentes formes dont la plus rependue et la plus facile est la révolte. Or, l'action de révolte de l'homme peut dans une forme synergique portée atteinte à l'existence physique de la nation. C'est pour circonscrire et dominer principalement ce genre de velléités endogènes à l'Etat qu'il a été conçu les appareils répressifs de l'Etat que sont la police et l'armée.

Conclusion

Au terme de notre démarche, il y a à comprendre que, la reconnaissance de l'appartenance à un groupe sociale organisé traditionnel donnant droit à l'affirmation d'une l'identité tribale semble s'opposer à cet Etat-nation artificiel hérité de la colonisation. Le fondement de cet Etat repose sur le pouvoir de « la domination de l'homme par l'homme » selon sa présentation architectonique faite par Marx. Son point culminant est alors, la production d'une nation sans racine et liens avec sa population comme forme d'organisation politique. Cet Etat colonial importé porte les gènes des conflits internes aux systèmes politiques modernes. A n'en point douter, ce fait conduit inéluctablement à la crise identitaire apanage de l'Etat africain. Tel qu'il se présente, l'Etat africain a des difficultés à s'affirmer et à s'afficher Etat relativement à son principe d'identité et se trouve affaibli par les mécanismes structurels. L'artificialité de l'Etat africain procède du fait qu'il ne naît pas avec l'homme africain. Celui-ci naît avec sa communauté ethno-tribal. Ainsi, à l'homme de l'Etat-nation africain répondant d'une ethnie, membre d'une tribu par ce qu'il lui est imposé cet Etat, subi de plein fouet cette double articulation de sa destruction : celle de son organisation sociopolitique traditionnelle et la sienne propre pour bâtir la nouvelle identité.

Bibliographie

- AKENDA J-C. K., 2005, « Le sous-développement comme crise d'identité culturelle » in *RUCAO*, n° 25 Abidjan.
- BAKOLE W. I., 1991, *Chemins de libération*, Kananga, Éditions de l'Archidiocèse.
- Braud P., 2004, *Penser l'État*, Éditions du Seuil, Paris.
- CHATELET F., 1981, *Conception politique du XXème siècle*, PUF / coll. Thémis, Paris.
- DIAGNE P., 1982, « Du pouvoir politique à la problématique de l'État » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, Dakar.
- GUEYE S. P., 2003, *Du bon usage de la démocratie*, NEAS, Dakar.
- HARDY G., 1922, *Vue générale d'histoire d'Afrique*, Armand Colin, Paris.
- HEIDEGGER M., 1986, *Être et le temps*, trad. F. Vezin, Gallimard, Paris.
- JOHNSON C., 1972, *Déséquilibre social et révolution*, Nouveaux Horizons, Paris.
- JULY R.W., 1978, *Histoire des peuples d'Afrique*, Nouveaux Horizons, Paris.
- KATUBADI-BAKENGE J.-M., 2013, *Penser la crise africaine : horreur et aurore*, Editions UCAO, Abidjan.
- Lénine, 1963, Œuvres (Xe Congrès du P.C. 8-16 mars 1921), traduction revue, Paris-Moscou.*
- OLOGOUDOU E., 1982, « Les fondements économiques de l'État : la stratification et les classes sociales en Afrique indépendante » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, Dakar.
- TRAORE B., 1982, « De la genèse de la nation et de l'État en Afrique noire » in *Colloque sur la problématique de l'État en Afrique noire*, Dakar.

Webographie

- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/angoisse/1-psychologie-et-metaphysique>
- RENAN E., Qu'est-ce qu'une nation ? in www.bmlisieux.com/archives/nation04.htm